

Contexte

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit mettre en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) afin de planifier les activités et les services en gestion des matières résiduelles sur son territoire pour les sept prochaines années. Après deux ans de travaux et des consultations publiques en français et en anglais, le premier PGMR de la MRC est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024

Faits saillants

D'après les estimations, chaque citoyen de la MRC élimine en moyenne 838 kg de déchets par année en incluant les trois secteurs : résidentiel, industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que la construction, rénovation et démolition (CRD).

Le taux global de mise en valeur des matières de ces trois secteurs est estimé à 11 %, avec un avantage au secteur résidentiel à 23 %. Les matières récupérées le sont surtout à travers les points de dépôt pour les matières recyclables, le compostage domestique et la récupération de résidus de CRD.

Plan d'action

Le plan d'action du PGMR vise l'atteinte des cibles de recyclage du gouvernement du Québec, mais selon des modalités réalistes tenant compte de la situation actuelle de la MRC :

- Éliminer un maximum de 525 kg par habitant en 2030;
- Recycler 40 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2030;
- Recycler 40% des matières organiques d'ici 2030;
- Recycler 50 % des résidus de CRD d'ici 2030.

Les mesures proposées dans le plan d'action concernent les volets suivants :

- **Gouvernance** : délégation de pouvoirs des municipalités à la MRC afin que cette dernière puisse conclure des ententes avec les organismes de gestion désignés (matières recyclables, peinture, électronique, électroménagers, etc.);
- **Connaissances en gestion des matières résiduelles** : caractérisation de matières résiduelles, registre électronique des quantités chargées;
- **Réduction des quantités éliminées** : soutien au réemploi, compostage communautaire, valorisation des boues d'étangs aérés, concassage du béton en vue de sa réutilisation, etc.